CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

_____

Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION CONF. 12.6 (REV. COP15) *CONSERVATION ET GESTION DES REQUINS (CLASSE CHONDRICHTHYES*)

PROJET DE PROPOSITION POUR INCLURE *LAMNA NASUS* A L'ANNEXE II
(Points 16 et 26.2 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

Présidents:	Le représentant de l'Océanie (M. Robertson) en tant que président et le représentant suppléant de l'Asie (M. Ishii) en tant que vice-président;
Parties:	Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis, Irlande, Japon, Norvège, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni et Slovaquie; et
OIG et ONG:	Union européenne, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), UICN – Union internationale pour la conservation de la nature, SEAFDEC – *Southeast Asian Fisheries Development Center*, *Animal Welfare Institute*, *Defenders of Wildlife*, *Fundación Cethus*, *Humane Society of the United States*, *Pew Environment Group*, *Project AWARE Foundation*, *Species Management Specialists*, *Species Survival Network*, SWAN International, TRAFFIC International, *Wildlife Conservation Society* et WWF.

Mandate

Afin de soutenir la mise en œuvre de la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP15) et l'établissement de rapports par le Comité pour les animaux à la 16e session de la Conférence des Parties (CoP16), le groupe de travail devra:

1. Examiner les informations sur le commerce et autres données pertinentes fournies par les Etats de l'aire de répartition en réponse aux notifications aux Parties n° 2010/027 et 2011/049, et prendre en compte les discussions de la plénière, ainsi que le rapport final de l'atelier *FAO/CITES chargé d'examiner l'application et l'efficacité des mesures réglementaires internationales pour la conservation et l'utilisation durable des élasmobranches (Italie, 2010)* et d'autres informations pertinentes;

2. Faire une analyse des informations mentionnées au point 1 ci-dessus, y compris les recommandations, pour examen par le Comité et examen ultérieur à la 16e session de la Conférence des Parties; et

3. Etudier le projet de proposition visant à inscrire *Lamna nasus* à l'Annexe II, présenté dans le document AC26 Doc. 26.2, et soumettre ses observations au Comité.

Recommandations

1. Les Parties prennent note des documents susmentionnés qui ont été soumis au Comité pour les animaux lors de l'examen des espèces préoccupantes de la classe des Chondrichthyes, et le Secrétariat informe les Parties dès que la version définitive du rapport du R.-U. sur l'évaluation de la vulnérabilité intrinsèque des requins exploités (AC26 Inf. 9) est disponible;

2. Le Secrétariat CITES contacte les 26 principaux États membres/entités pêcheurs de requins (qui signalent des débarquements supérieurs à 1% des prises mondiales de requins) qui n'ont pas encore répondu aux notifications de la CITES (2010/027 et 2011/049 – liées aux requins) ou au questionnaire de la FAO sur les progrès de la mise en œuvre des PAI-Requins de la FAO, et les encourage à le faire, et le Secrétariat met ces informations à la disposition des Parties;

3. Le Secrétariat CITES invite les Parties qui ont déjà répondu à la notification 2011/049 de la CITES mais qui n'ont pas fourni les informations suivantes sur le commerce des requins et sur les mesures internes (par ex., lois ou réglementations) pour réglementer les importations ou les exportations de parties et produits du requin (ailerons, viande, peau, organes, etc.) de le faire, et le Secrétariat met ces informations à la disposition des Parties;

4. Le Secrétariat CITES émet une notification avertissant les Parties dès le rapport de la FAO "*La mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins* " (en préparation pour la prochaine réunion du COFI en juillet 2012) est disponible, et fournit un lien vers ce document;

5. La liste des espèces de requins soumise par les Parties en réponse à la notification 2011/049 a) ii, dont elles estiment qu'elles requièrent des actions supplémentaires pour en améliorer la conservation et la gestion, soit jointe en annexe au présent rapport du groupe de travail;

6. Reconnaissant le Protocole d'accord entre les Secrétariats de la CITES et de la FAO, charger le Secrétariat CITES de demander à la FAO que le mandat pour l'évaluation demandée par la FAO couvre toutes les espèces aquatiques exploitées commercialement inscrites aux annexes de la CITE, mettre ces informations à la disposition des Parties par le biais d'une notification, et demander à la FAO de faire état des progrès accomplis dans ses rapports soumis à la 16^{e} session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP16) et à la 27^{e} session du Comité pour les animaux;

Projets de décision

1) RECONNAISSANT qu'il est difficile pour les Parties d'éviter l'importation de produits de requins obtenus par des moyens illégaux lorsqu'elles ne connaissent pas la législation et les réglementations internes des autres Parties, ou les mesures adoptées par les ORGP, et permettre ainsi aux Parties d'importation, [le cas échéant] d'aider les Parties d'exportation à appliquer leur législation, [le cas échéant], et aider le Comité pour les animaux à informer les Parties, comme le demande la résolution Conf. 12.6 (Rev CoP15);

   PRIE le Comité pour les animaux de demander au Comité permanent de charger le Secrétariat:

   i) d'envoyer une notification aux Parties les priant de résumer leurs lois et réglementations internes interdisant les débarquements ou le commerce des espèces et produits de requins, et de fournir des copies de ou des liens avec ces instruments, pour permettre au Secrétariat de publier ces informations sur le site web de la CITES; et

   ii) de collaborer avec le Secrétariat de la FAO à la création d'une source unique, régulièrement mise à jour, résumant les mesure appliquées par les ORGP pour assurer la conservation et la gestion des requins, avec des informations sur les espèces, les pêcheries, les membres/Parties contractantes, et les zones géographiques couvertes et exclues;

2) RECONNAISSANT/RAPPELANT le Plan de travail conjoint CITES/CMS,

   ENCOURAGE les Parties à s'associer aux travaux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), le cas échéant, en particulier pour les espèces de requins inscrites aux annexes pertinentes de la CITES et de la CMS, reconnaissant que les Parties à la CMS doivent viser à adopter des mesures de protection strictes pour les espèces figurant à l'Annexe I de la CMS, notamment en interdisant le prélèvement de ces espèces, et de mettre en œuvre d'autres mesures par le biais du Mémorandum d'entente (MdE) sur les requins migrateurs;

Projet d'amendement de la résolution Conf. 12.6 (Rev. Cop15)

Introduire dans les paragraphes 6 et 8 du dispositif le libellé suivant:

PRIE INSTAMMENT les Parties qui sont des pays pratiquant la pêche au requin mais qui n'appliquent pas encore de PAN-requins d'en préparer un dès que possible et de prendre des mesures pour améliorer la rechercher et la réunion de données sur la pêche et le commerce, au plus bas niveau taxonomique possible (sans l'idéal, par espèce), comme première étape vers leur PAN-requins, et de transmettre ces données aux autorités nationales, régionales et internationales compétentes;

ENCOURAGE les Parties à améliorer le recouvrement de données, la transmission des données, la gestion et la conservation des espèces de requins, ce qui peut être fait, renforcé et mis en œuvre au moyen de mesures internes, de mesures bilatérales, de mesures prises par les ORPG ou d'autres mesures internationales;

LISTE DES ESPECES DE REQUINS (CLASSE CHONDRICHTHYES) SOUMISES PAR LES PARTIES

Le Comité pour les animaux prend note que les listes des espèces de requins (*Classe Chondrichthyes*) présentées ci-après ont été soumises par les Parties en réponse à la notification n° 2011/049 qui leur avait été adressée par les Secrétariat, les invitant à soumettre une liste des espèces de requins (*Classe Chondrichthyes*) dont elles estiment qu'elles requièrent des actions supplémentaires pour en améliorer la conservation et la gestion, y compris, si possible, les mesures concrètes qu'elles jugent nécessaires (pour plus de détails, voir les documents AC26 Doc. 16.1 et AC26 Doc. 16.2).

Australie (AC26 Doc. 16.2 annexe AU)

School shark (*Galeorhinus galeus*)
Gulper sharks (*Centrophorus harrissoni, C. moluccensis, C. zeehaani*)

Colombie (AC26 Doc. 16.2 annexe CO)

Silky shark (*Carcharhinus falciformes*)
Oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*)
Scalloped hammerhead (*Sphyrna lewini*)

Union européenne (AC26 Doc. 16.2 annexe EU)

Shortfin (*Isurus oxyrinchus*) and longfin Mako (*Isurus paucus*)
Porbeagle (*Lamna nasus*)
Bigeye thresher (*Alopias superciliosus*)
Silky shark (*Carcharhinus falciformes*)
Scalloped hammerhead (*Sphyrna lewini*)
Spiny dogfish (*Squalus acanthias*)

Inde (AC26 Doc. 16.2 annexe IN)

Whale shark (*Rhincodon typus*)
Knifetooth sawfish (*Anoxypristis cuspidate*)
Pondicherry shark (*Carcharhinus hemiodon*)
Ganges shark (*Glyphis gangeticus*)
Speartooth shark (*Glyphis glyphis*)
Ganges stingray (*Himantura fluviatilis*)
Largetooth sawfish (*Pristis microdon*)
Longcomb sawfish (*Pristis zijsron*)
Giant guitarfish (*Rhynchobatus djiddensis*)
Porcupine ray (*Urogymnus asperrimus*)

Israël (AC26 Doc. 16.2 annexe IL)

Sharpnose guitarfish (*Glaucostegus granulatus*)
Halavi Guitarfish (*Glaucostegus halavi*)
Clubnose guitarfish (*Glaucostegus thouin*)
Common shovelnose Ray, Giant shovelnose Ray (*Glaucostegus typus*)

Japon (AC26 Doc. 16.2 annexe JP)

Whale shark (*Rhinocodon typus*)
Basking shark (*Cetorhinus maximus*)
Great white shark (*Carcharondon carcharias*)

Monténégro (cette liste a été soumise après l'expiration du délai fixé et sera publiée en tant que document d'information sur le site web de la CITES)
Porbeagle (*Lamna nasus*)
Blue shark (*Prionace glauca*)

Nouvelle-Zélande (AC26 Doc. 16.2 annexe NZ)

Deepwater Nurse Shark (*Odontapsis ferox*)
Manta Ray (*Manta birostris*)
Spinetail Devil Ray/Spinetail Mobula (*Mobula japonica*)
Shortfin Mako Shark (*Isurus oxyrinchus*)
Longfin Mako Shark (*Isurus paucus*)
Porbeagle (*Lamna nasus*)
Scalloped Hammerhead Shark (*Sphyrna lewini*)
Great hammerhead Shark (*Sphyrna mokarran*)
Smooth Hammerhead Shark (*Sphyrna zygaena*)
Oceanic Whitetip Shark (*Carcharhinus longimanus*)

Etats-Unis d'Amérique (AC26 Doc. 16.2 annexe US)

Spiny dogfish shark (*Squalus acanthias*)
Porbeagle shark (*Lamna nasus*)
Freshwater stingrays Family Potamotrygonidae
Sawfishes Family Pristidae
Gulper sharks genus *Centrophorus*
School, tope, or soupfin shark (*Galeorhinus galeus*)
Guitarfishes, shovelnose rays Order Rhinobatiformes
Requiem and pelagic sharks
Devil rays Family Mobulidae
Leopard sharks (*Triakis semifasciata*)
Hammerhead sharks (*Sphyrna* spp.)
Dusky shark (*Carcharhinus obscurus)*
Thresher sharks (*Alopias* spp.)
Shortfin mako (*Isurus oxyrinchus*)
Silky shark (*Carcharhinus falciformis*)
Oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*)
Blue shark (*Prionace glauca*)
Sandbar shark (*Carcharhinus plumbeus*)
Bull shark (*Carcharhinus leucas*)
Tiger shark (*Galeocerdo cuvier*)